

Le CADRE des REGLES de VIE dans le GITE par les résidents

Référent désigné

Les problèmes d'intendance ou demandes particulières sont centralisés par le référent qui se charge de les transmettre au responsable du gîte.

Parking des véhicules :

Sur le parking de la salle des fêtes de Ruffieu (à 300m du gîte, direction Artemare) le Parking en face du Relais Saint Didier est réservé au restaurant.

Les repas :

Les horaires de repas sont à respecter au plus juste, ils peuvent être modifiés si nous en sommes informés la veille. Si des apéritifs sont organisés, ils débiteront avant les horaires de services.

Les repas seront servis en plats collectifs adaptés à la table. Le gîte définit le nombre de table en fonction du nombre de stagiaires.

Chaque stagiaire se charge de débarrasser ses couverts sur un chariot prévu à cet effet.

Les régimes alimentaires seront entendus dans la mesure de nos possibilités et sans suppléments. Un frigo est à disposition dans la salle à manger au cas où nous ne pourrions répondre aux demandes.

Pour les vins et apéritifs apportés, nous demandons un droit de bouchon de 2 euros par bouteille.

Chauffage et énergie

Nous vous demanderons de baisser les chauffages dans vos chambres en journée, et le soir, dans la salle d'activité et dans la salle de restauration.

Les portes des couloirs et des communs seront maintenues fermées en hiver.

Les lumières de la salle de restaurant, de la salle d'activité et des couloirs du rez de chaussée seront éteintes le soir avant le coucher.

Coin fumeur

A gauche en sortant de la salle à manger (porte donnant accès au parc), un cendrier est à disposition. L'intérieur du gîte est un espace non-fumeur.

Espaces interdit aux résidents

La cuisine, la plonge et l'espace privatif de Nadine et Fabrice sont interdits au public.

Bruits et nuisances

La musique et les activités extérieures nocturnes sont possibles à conditions de ne pas gêner le voisinage. Le bruit en extérieur est arrêté entre 22 heures et 8 heures.

Tenue correcte exigée

Hors période encadrée par l'organisateur, les résidents sont invités à se vêtir de manière correcte dans le gîte et dans le parc. La nudité est interdite dans le gîte, dans le parc et dans la piscine.

Utilisations des chambres

La nourriture et les boissons salissantes type thé ou café, sont interdites.

Les bougies et encens sont interdits.

Le chauffage doit être baissé en journée

Briefing de départ

La libération des chambres le jour du départ est fixée à 10 heures sauf indication contraire de la direction.

La literie doit être laissée en place, les serviettes déposées devant la porte des chambres, le chauffage éteint.

Les affaires oubliées sont entreposées dans un sac commun d'objets oubliés et le gîte se désengage de toute responsabilité.